

Avis public



CONSULTATION ÉCRITE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

4315, avenue de Courtrai

Avis public est, par la présente donné, que la demande de dérogation mineure (article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1) pour l'immeuble du 4315, avenue de Courtrai, fera l'objet d'une consultation écrite de 15 jours à partir de ce jour et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2021-054.

Cette dérogation mineure permettrait d'autoriser pour un bâtiment construit, un mur latéral implanté entre 0,21 mètre et 0,26 mètre de la limite latérale de terrain, malgré l'article 71 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) qui stipule que le mur latéral d'un bâtiment non érigé sur la limite latérale d'un terrain doit être implanté à une distance égale ou supérieure à 1,5 mètres.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à cette demande de dérogation mineure du mercredi 20 octobre jusqu'au mercredi 3 novembre 2021 de la manière suivante :

- par la poste, à la Division du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, 5160, boulevard Décarie, bureau 600, Montréal (Québec) H3X 2H9
- en complétant le formulaire en ligne disponible en cliquant sur le lien suivant : [Formulaire - 4315, avenue de Courtrai](#).

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse du projet concerné doit également être mentionnée.

La documentation afférente à la présente demande de dérogation mineure est disponible sur le site Internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure à sa séance ordinaire du 22 novembre 2021, à 19 heures, laquelle sera diffusée en direct sur le site Internet de l'arrondissement.

FAIT à Montréal, ce 20 octobre 2021.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Julie Faraldo-Boulet